

0851560J
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ALEXANDRE SOLJENITSYNE
2 IMPASSE GUTENBERG
85190 AIZENAY
Tel : 0228150648

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 48

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 15/10/2020

acte n° 24

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Après autorisation du conseil d'administration, le chef d'établissement signe la convention tripartite relative aux "collèges numériques 2019-2022"

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1